

## Expérimentation du cannabis à usage médical

Gustave Roussy s'associe à l'expérimentation de l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament sur le cannabis médical, annoncée en mars 2021.

L'objectif n'est pas de dire si le cannabis est efficace, mais bien de **recueillir des données sur la faisabilité et la sécurité de la prescription du cannabis à l'hôpital.**

Un groupe d'expert a statué sur les limites et effets du cannabis médical dans différentes indications et ce médicament a en général une balance bénéfice/risque assez défavorable. Cependant, pour certains patients en échec d'autres traitements, il peut être intéressant de l'expérimenter une fois que toutes les autres solutions ont été proposées et n'ont pas amené de résultats<sup>i</sup>.

Cette expérimentation vient compléter une mise à disposition de médicaments à base de cannabinoïdes en gélules qui étaient jusqu'ici prescrits individuellement pour des patients en échec des traitements usuels de la douleur en demandant une « ATU » (Autorisation Temporaire d'Utilisation).

Les formes qui seront administrées dans cette expérimentation sont différentes. Il s'agit ou de fleurs en vaporisation, ou d'huiles à boire, avec des rapports entre le THC (tétrahydrocannabinol) et le CBD (cannabidiol) qui seront adaptés par le médecin prescripteur.

Sur les 3 000 patients pendant deux ans qu'il est prévu d'inclure en France dans cette expérimentation, 27 patients le seront à Gustave Roussy, qui a été sélectionné comme centre expérimentateur pour deux indications sur les cinq indications retenues au niveau national :

- Les douleurs neuropathiques réfractaires aux thérapies (médicamenteuses ou non) accessibles : 13 patients à inclure
- Dans certains symptômes rebelles en oncologie, liés au cancer ou au traitement anticancéreux : 14 patients à inclure

Chaque patient sera inclus dans un registre national et sera évalué mensuellement, pour une durée maximale de 24 mois, si le traitement est efficace.

Il n'est pas possible d'entrer dans l'expérimentation si vous êtes en cours de traitement de votre cancer.

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter votre médecin référent qui vous orientera.

---

<sup>i</sup> **Document de synthèse** de la séance du 12 décembre 2018 du comité scientifique spécialisé temporaire (CSST) « évaluation de la pertinence et de la faisabilité de la mise à disposition du cannabis thérapeutique en France » sous l'égide de l'ANSM